



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat Régional Bretagne et Pays de Loire
10 rue pasteur BP 128 56004 VANNES CEDEX
Tél. :06.83.65.73.77 ou 06.83.67.21.21 fax :02.97.62.08.48
email : pjj.bpl@snpespjj-fsu.org

Fédération Syndicale Unitaire

COMPTE - RENDU AUDIENCE REGIONALE DU 28 SEPTEMBRE 2009

« SI VOUS SOUHAITEZ PROTEGER LES MINEURS EN DANGER, VOUS PARTEZ AU CONSEIL GENERAL »

Dixit : la Directrice inter régionale

Le SNPES-PJJ/FSU a été reçu en audience à la direction inter régionale le 28 septembre 2009. Cette audience devait se tenir en présence de J.P. Valentin, officiellement DIR jusqu'au 01 octobre. Le DIR, recevant la nouvelle Ministre de la Justice à l'ENPJJ, était bien évidemment absent à cette audience. Nous avons donc été reçus par la directrice régionale adjointe assurant les fonctions d'intérim et par la responsable des ressources humaines.

Redéploiements et fermetures de structures :

Nous avons fortement dénoncé la mise en place des restructurations actuelles des services éducatifs et administratifs dans le cadre des interdépartementalités. Nous avons dénoncé la maltraitance infligée aux personnels et le manque criant d'informations fiables et de soutien réel aux personnels, tant au niveau de la DIR, de l'Administration Centrale que du Secrétariat Général.

Nous avons demandé qu'une information individualisée soit effectuée et qu'un guide soit élaboré par la DIR afin que les personnels puissent être informés sur leurs droits, sur les différentes démarches à effectuer et sur les possibilités de recours. La DIR nous a affirmé qu'un document de ce type pourra être effectivement réalisé.

Le SNPES-PJJ/FSU s'interroge sur l'efficacité du travail en CIAR, car plusieurs agents sont encore sans solutions et lors de la CAP certains voeux des agents ont été « oubliés ». Ce travail en région ne brouille-t-il pas la mobilité nationale?

Nous avons réitéré notre demande qu'un véritable bilan soit effectué sur les raisons des restructuration décidées unilatéralement par l'administration et qu'une prise en compte réelle de la situation des personnels s'établisse. Nous avons dénoncé la rapidité des réformes actuelles et la précipitation de certains départements à devancer des orientations qui ne sont pas encore validées nationalement.

Pour les futures questions concernant les redéploiements, la DIR affirme être à la disposition des collègues de la région pour répondre à toutes leurs questions (dont acte). Elle ajoute que le directeur de la PJJ valide les interdépartementalité (heureusement!!!) et argumente dans ce sens en expliquant que la restructuration devrait permettre une plus grande équité de traitement pour les justiciables!!!

Pour faire suite à la CAN de septembre, nous demanderons que des CTPD aient lieu sur chaque département de la région sur les conditions de travail des personnels et qu'un CTPIR se réunisse sur cette question avant la tenue d'un CTPN avant la fin de l'année.

Sur la mise en place des directeurs territoriaux, nous avons mis en garde la DIRA sur la rapidité des décisions avec le remplacement des directeurs de services par des RUE alors que ce nouveau métier n'est pas encore « stabilisé » et ne devrait l'être qu'en septembre 2010. Nous sommes attentifs au malaise des directeurs et des équipes qui apprennent la disparition des cadres sans se soucier de la « nécessité de service ».

Maintien du dispositif d'hébergement collectif traditionnel sur la région :

La DIRA nous a confirmé qu'en l'état actuel la construction des EPE de Quimper et de la Roche sur Yon était validée et qu'elle serait menée à son terme. Devant notre questionnement sur le fait que de nouvelles fermetures pourraient avoir lieu, la DIRA nous a affirmé qu'à l'heure actuelle, aucune nouvelle fermeture de structure n'était prévue. Nous lui avons rappelé que le précédent DR nous avait aussi affirmé qu'aucune fermeture n'aurait lieu lors de l'audience qui s'est déroulée en septembre 2008 pour annoncer fin novembre la fermeture du FAE de Mayenne.

La DIRA ne peut pas s'engager sur la situation ou les demandes effectuées par l'Administration Centrale d'ici deux mois. Nous laissons aux personnels le soin d'imaginer la continuité de la politique régionale sans vision précise à une échéance de deux mois. Elle précise que « si les chiffres sont bons » (il faut entendre un bon remplissage!) les structures n'ont rien à craindre (lecture à deux mois) ce qui laisse peser sur les structures un pression et un sentiment d'être « mauvais » si on atteint pas l'objectif.

Nous l'interpellons sur le manque de place en Côte d'Armor et la disparition du secteur habilité, elle répond que la directrice du 35 et .. doit piloter son territoire et revoir les habilitations et de plus développer l'UEHD pour maintenir le même nombre de place.

Mise en place de la plateforme chorus de Rennes :

Cette plateforme devrait s'installer au dessus de la DR à compter du 01 janvier 2010. Nous avons réclamé des informations claires sur cette mise en place et l'organisation de ce nouveau « service ». Nous avons dénoncé la précipitation déraisonnable de l'administration à cette mise en place sans information claire des personnels. Nous avons rappelé le caractère « volontaire » de choix des personnels à intégrer cette plateforme dans le processus actuel des redéploiement et fermetures de services administratifs. La DIR nous indique n'avoir pas plus d'informations pratiques sur la mise en place de la plateforme et attend effectivement des indications du Secrétariat Général sur ces dispositions totalement nouvelles. Nous avons dénoncé l'installation sans réflexion de fond de cette plateforme et les incidences graves qui en découleront sur les départements en terme de gestion.

Budget et Carte des emplois :

La DIR n'a pu nous apporté d'informations sur les perspectives budgétaires et la carte des emplois 2010, les négociations étant en cours. Cependant, la DIRA nous a dit que la région Grand Ouest pouvait s'attendre à rendre, cette année encore un certains « nombres » d'emplois.

Nous venons aussi d'apprendre qu'une cartographie des activités de jours est en voie de réalisation, sans aucune concertation ni études auprès des professionnels. Cette carte sera la base des propositions régionales pour le maintien des installations d'insertion sur son territoire.

Questions diverses :

Nous avons interpellé la DIR sur la situation du CAE de Guingamp et la nécessité d'un déménagement de ce service en raison des risques encourus par les usagers et les personnels (présence d'amiante dans la construction relevée depuis au moins 5 ans). Un projet de relogement serait en cours d'étude par la Direction Interdépartementale Ille et Vilaine - Côtes d'Armor.

Nous avons demandé à la DIR de prendre toute les dispositions nécessaires pour que les modifications informatiques effectuées sur les ordinateurs des services dont disposent les personnels fassent l'objet d'une information préalable des personnels concernés afin qu'ils puissent être présent ou au moins prendre leurs dispositions.

La DIRA nous a indiqué que l'intérim qu'elle assurait ne s'inscrivait que dans « la continuité décisionnelle » et qu'elle attendait la nomination d'un nouveau DIR.

Les évènements actuels et la situation des personnels obligeront l'Administration à convoquer un certain nombre de CTPIR sur les sujets qui touchent les fondements de l'action quotidienne des personnels. Nous avons d'ores et déjà réclamé des CTPR sur l'insertion, l'hébergement et le milieu ouvert.

Nous réclamerons après concertation avec les autres organisations syndicales siégeant au CTPIR la tenue d'un CTPIR particulier sur la question des conditions de travail et des redéploiements en cours.